

La société face aux risques d'origine naturelle ou humaine

Vit-on dans une civilisation du risque ou de la sécurité, voire de l'hypersécurité ? Pour tenter d'y répondre, nous allons lister les risques auxquels nous sommes soumis, donc aussi les accidents ou catastrophes les plus significatifs, puis les réponses que donne la société à toutes ces menaces.

LES RISQUES NATURELS

Citons les plus importants risques naturels, avec pour chacun d'eux un exemple sévère de sa manifestation :

- **Inondations** (1910 – Paris – 20 000 maisons sinistrées),
- **Tempêtes** (2010 – Littoral atlantique – Xynthia – 59 morts),
- **Incendies** (1949 – Landes – 82 sauveteurs tués – nuage de fumée qui change de direction),
- **Avalanches** (1970 – Val d'Isère – 39 morts),
- **Tremblements de terre** (XX^e siècle – 8 séismes faisant chacun plus de 100 000 morts),
- **Tsunamis** (2004 – Sumatra – 220 000 victimes sur 14 pays),
- **Glissements de terrain** (1248 – Mont Granier [Savoie] – 4 000 victimes – 20 km² recouverts),
- **Volcans** (1902 – Montagne Pelée [Martinique] – 28 000 victimes),
- **Cyclones** (1970 – delta du Gange et du Bramapoutre [Bangladesh] – 300 000 tués),
- **Tornades** (300 à 400 tués par an dans le monde [dont 50% aux États-Unis]).

Au niveau mondial, on estime que les catastrophes naturelles entre 1980 et 2007 ont fait 1,9 million de victimes. Les plus fréquentes sont les inondations, les plus destructrices sont les tempêtes, les plus meurtrières les sécheresses [penser à la canicule de 2003 et à la surmortalité induite de près de 20 000 français(es)].

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

On distingue 4 domaines de risques technologiques d'origine humaine.

Barrages Il existe en France 272 ouvrages soumis à la réglementation des barrages. On déplore 2 accidents : Bouzey près d'Épinal (1895 – 87 morts) et la rupture du barrage de Malpasset dans le Var (1959 – 495 victimes). Des dispositions spécifiques sont en place (carte de submersion, zone du quart d'heure, alerte spécifique).

Nucléaires Les accidents les plus graves sont bien connus (Tchernobyl, Fukushima). En France, des réglementations spécifiques s'appliquent : ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire), ANDRA (gestion des déchets nucléaires), commission locale d'information près des sites nucléaires, règles spécifiques de transport, etc.

Transports Il faut noter que les accidents les plus meurtriers dans le domaine du transport ne sont pas liés aux matières dangereuses. On peut citer l'effondrement du tunnel de Vierzy (Aisne – 1972 – 108 morts), l'incendie du tunnel du Mont-Blanc (1999 – 39 morts), ou encore l'accident d'autocar à Beaune (1982 – 53 morts). On peut aussi parler des accidents automobiles : moins de 4 000 morts par an (enfin après des records à 16 000 lorsque le trafic était 4 fois plus faible : superbe progrès).

Industriels Cette catégorie est la plus fournie et on peut tous citer une multitude d'accidents industriels -en France et à l'étranger- simplement par leur nom : Bhopal, Seveso, AZF... Ces accidents industriels ont été un facteur majeur de la progression des mesures réglementaires de prévention. Cela a commencé il y a deux siècles avec l'explosion de la poudrière de Grenelle (1 000 morts – 1794) qui a directement conduit à un premier encadrement des activités à risques : décret impérial du 15 octobre 1810 relatif aux manufactures et ateliers... On y découvre déjà la notion d'autorisation par le sous-préfet, le préfet ou le ministre de l'intérieur.

LES RISQUES D'EXTINCTION DE L'HUMANITÉ

Dans le documentaire "Les derniers jours de l'homme" diffusé par Arte le 21 décembre 2012, les auteurs listent et analysent 10 causes possibles de disparition de l'humanité. Classés par ordre croissant de risques, on trouve 5 risques naturels, puis 5 risques induits par l'homme lui-même :

- **Mort d'une étoile** : supernova – sursaut gamma – trou noir errant,
- **Impact mortel** : astéroïde – comète,
- **Eruption d'un supervolcan** : Yellowstone – Sumatra (Toba où on a frisé l'extinction totale il y a 70 000 ans),
- **Attaque extraterrestre** : signal "Wow" vu en 1977 dans le programme SETI – exoplanètes (700 en 2012),
- **Pandémie naturelle** : grippe espagnole (1918 80 millions victimes) – grippe aviaire – porcine – VIH – Ebola,
- **Expérimentation mal maîtrisée** : première bombe atomique (1945) – micro trous noirs (LHC),
- **Catastrophe climatique** : peut induire des solutions de repli ultime (géoingénierie [manipulation du climat]),
- **Guerre apocalyptique** : nucléaire – progrès technologique (moyens de destruction encore plus puissants),
- **Machines superintelligentes** : robots intelligents autonomes – super intelligence hostile,
- **Biologie de synthèse** : micro-organisme mortel – modification virus – nouveaux organismes – bioterrorisme.

Face au silence des médias, on ne peut qu'aspirer à la mise en place efficace d'une gouvernance mondiale s'attendant à ces risques, avec la même vigueur que les états le font sur les risques "classiques" de leur périmètre.

LA REPONSE DE LA SOCIÉTÉ

Au XIX^e siècle, on ne maîtrise pas les risques, on les subit. Mais la prévoyance se développe avec le développement des assurances (Edward Lloyd assure le commerce maritime dès la fin du XVII^e siècle).

Au XX^e siècle, les conduites rationnelles se développent sur les certitudes de la science : c'est la prévention.

Au début du XXI^e, on va plus loin avec le principe de précaution. Quand les risques sont hypothétiques -voire inexistant- on adopte néanmoins des mesures pour limiter de possibles dommages "graves et irréversibles".

En France le Ministère de l'Ecologie du développement durable et de l'énergie est en charge de la prévention des risques (naturels ou technologiques). A ce titre il gère notamment une grande quantité de services et d'informations, accessibles au public par Internet, sur des thèmes comme la surveillance des crues, les installations classées (Seveso), une base de données sur les accidents (ARIA), un site dédié à la prévention des risques majeurs, un programme de prévention du risque sismique, une cartographie détaillée de l'ensemble des risques naturels et technologiques majeurs, etc.

Des autorités indépendantes ont été mises en place (ASN Autorité de Sureté Nucléaire, HAS Haute Autorité de Santé). De nombreuses agences de sécurité ont été créées, au niveau européen (listes non exhaustives) :

- L'agence européenne des produits chimiques (ECHA, origine du règlement REACH des produits chimiques),
- L'agence européenne du médicament (EMA),
- L'agence européenne pour l'environnement (EEA),
- L'agence européenne de sécurité des aliments (EFSA),
comme au niveau français :
- L'**Agence de la BioMédecine** (transplantation, procréation, embryologie, génétique humaine),
- L'**INCA** Institut National du Cancer,
- L'**ANSES** Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail,
- L'**ANSM** Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé,
- L'**IRSN** Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire,
- L'**INVS** Institut de Veille Sanitaire,
- L'**Établissement Français du Sang** (9 800 collaborateurs).

Il faut encore mentionner -en vrac- la Sécurité Civile et ses moyens humains et matériels (hélicoptères par exemple), la classification des établissements et les règlements qui s'y appliquent (Seveso II et bientôt Seveso III), les PPR (Plans de Prévention de Risques), les plan ORSEC, les PPI et POI pour les sites classés SEVESO, le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs), le Plan Communal de Sauvegarde, la communication (sites Internet, base de données), les systèmes d'alerte...

Le principe de précaution a fait son entrée dans la constitution française (par l'intermédiaire de la charte de l'environnement) : *"Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage"*. Sa mise en œuvre pose toutefois des problèmes juridiques (pas directement applicable, pas de mention "économiquement acceptable"), et aussi des interrogations sur le fond au vu des excès qu'il induit, exprimés par exemple par Jacques Attali : *"Mais, tel qu'il est rédigé dans la constitution, le principe de précaution se réduit à une imprécation vague contre le progrès, dont les effets seront d'empêcher la France de rester à la pointe de la recherche, en particulier dans les domaines où l'écologie implique aujourd'hui des innovations majeures. Voilà où conduit un excès de juridisme et d'étatisme."*

- **Petit atlas des risques écologiques** - Loïc Chauveau - 2008 - Petite encyclopédie Larousse
- **Les risques naturels** - Sylvain Bouley - 2011 - Delachaux et Niestlé
- **La peur est au-dessus de nos moyens** - Jean de Kervasdoué - 2011 - Plon
- **L'analyse des risques, l'expert, le décideur et le citoyen** - B. Chevassus-au-Louis - 2007 - Editions Quae
- **Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines** - Olivier Godard - Editions de la maison des sciences de l'homme - 1997
- **Prévenir les accidents technologiques ?** Caroline Toutain - Milan - 2002
- **Les risques naturels en 300 questions réponses** Sylvain Bouley Delachaux et Niestlé - 2011
- **Sites internet** (<http://www.risquesmajeurs.fr> <http://www.prim.net/> <http://fr.wikipedia.org...>)